



CHAMBRE
D'AGRICULTURE
NORD-PAS-DE-CALAIS

Service : Aménagement Territorial
Nos références : SA / AB / IM / 2025 - 616
Dossier suivi par : Antoine BAJEUX
Antoine.bajeux@npdc.chambagri.fr
Vos références :
Objet : **Modification simplifiée n°5 PLUi**

Communauté d'Agglomération du
Boulonnais
Monsieur le Président
1 Boulevard du Bassin Napoléon
62 321 Boulogne sur Mer

Siège administratif

56 avenue Roger Salengro
BP 80039
62051 Saint-Laurent-Blangy cedex

Tél : 03 21 60 57 57

Siret 130 013 543 00025

Monsieur le Président,

Saint-Laurent-Blangy, jeudi 27 novembre 2025

Vous avez sollicité l'avis de la Chambre d'Agriculture sur le dossier de modification simplifiée n°5 du PLUi de la Communauté d'Agglomération du Boulonnais.

Après analyse du dossier, notre Etablissement constate que les modifications portent sur les communes de :

- Boulogne sur Mer (changement de zonage UCD-II en UGa pour les équipements)
- Conteville-lès-Boulogne (création d'une OAP)
- Equihen-Plage (mise en comptabilité des terrains avec le PPR falaise)
- Isques (mise à jour du règlement de la zone U)
- Nesles (mise à jour du règlement pour les espaces libres urbains)
- Outreau (adaptation au projet urbain en zone U)
- Pernes les Boulogne (création de deux ER pour des réserves incendie)
- Saint Etienne au Mont (mise à jour des ER pour les mobilités douces)
- Wimille (passage d'une partie de la zone UCD-II en Zone Naturelle)

Au regard des éléments étudiés ci-dessus, **nous vous informons que ces modifications n'appellent pas d'observation d'ordre agricole de la part de notre Etablissement.**

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos salutations distinguées.

Siège social
299 Boulevard de Leeds
59000 Lille

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Établissement public
Loi du 31/01/1924
Siret 130 013 543 00033
APE 9411Z

Le Président,

Simon AMMEUX